



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 4 avril 2025

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 28 mars 2025

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ;
Mme Binck-Geschwind Cheryl, MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen
Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz
Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : Néant

Point de l'ordre du jour: **5.4.**

Objet: **Lotissement d'un parcelle située au lieu-dit « Rue de la Foret » à Olm**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement n°23/8135 établi par le bureau de géomètres officiels BCR S.à.r.l. de Kockelscheuer pour le compte du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics en date du 18/11/2024 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kehlen sous le numéro 758/2034, section B d'Olm, place(occupée), d'une contenance de 7,50 ares, au lieu-dit « Rue de la Fôret », en deux parcelles, à savoir la parcelle n°758/XXX1 et la parcelle n°758/XXX3 ;

Sachant que la délimitation entre le domaine public et le domaine privé le long de la CR109 doit être réglementée, la parcelle 758/XXX1 étant du domaine public et la parcelle n° 758/XXX2 étant de propriété privée ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, n° 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve ledit projet de lotissement qui a pour objet de lotir la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kehlen sous le numéro 758/2034, section B d'Olm, place(occupée), d'une contenance de 7,50 ares, au lieu-dit « Rue de la Fôret », en deux parcelles, à savoir la parcelle n°758/XXX1 et la parcelle

n°758/XXX3.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 4 avril 2025

Le président,
Félix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas

